

David Legrand, avocat

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

## **AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 07-0823 RELATIVEMENT À CERTAINS MILIEUX HUMIDES ET FORESTIERS D'INTÉRÊT SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné que le *Règlement de contrôle* intérimaire numéro 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 6 novembre 2023 conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en le consultant sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: <a href="https://www.mrcbm.qc.ca/reglements">https://www.mrcbm.qc.ca/reglements</a>. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance du règlement au centre administratif de la MRC lors des heures d'ouverture.

Donné à Cowansville, ce 15 <sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023
Le greffier,